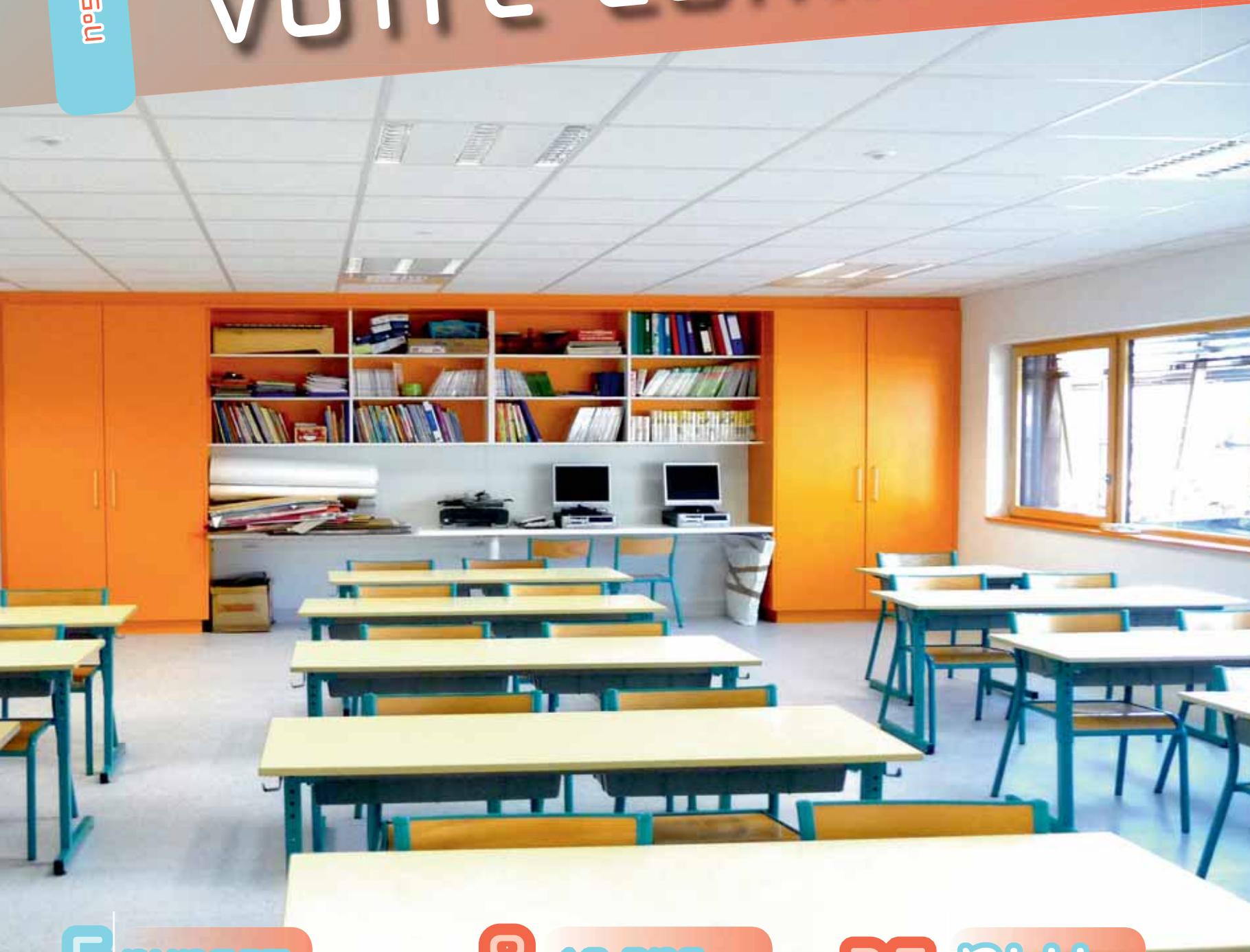


n°54 / JUILLET 2013

SAÔNE

VOTRE COMMUNE



5 BUDGET
2013

8 | 18 ans DE
La DIAGONALE DU DOUBS

25 PLU
plan de
zonage

Sommaire

saveurs et passions ...	3
radar pédagogique	3
comptes 2012	4
BUDGET 2013	5
MÉDAILLE D'HONNEUR FRANCIS MOUREY	6
saônorités	6
plateau surélevé	7
ASSANISSEMENT	7
18 ans !	8
conseils municipaux ...	9
Travaux en cours	13
ÉTAT CIVIL	14
Réaménagement RTE ..	15
SIEL BLEU	15
RECETTES DE CUISINE ..	16
TRAVAUX	17
permis de construire ..	18
pompiers	19
À VOTRE agenda.....	19
SORTIE TERRAIN ET VISITE DU marais ...	20
8 mai	21
PLU	22
Rlp	24
centre bourg	26
débrillateur	30
goûter à la maison de retraite	31
départs en retraite ...	31
repas des anciens	31
EXPOSITIONS OUTO	32

“ Le mot du maire ”

Alain VIENNET > Maire de Saône



Saône se transforme, se structure et change.

À ce jour, les nouveaux équipements, le groupe scolaire et le plateau sportif, se terminent. Les visites de chantier, ouvertes à tous les 29 juin et 6 juillet derniers, ont montré par votre présence en nombre tout l'intérêt que vous portiez à ces réalisations.

Les livraisons de ces deux nouveaux équipements seront bien au rendez-vous pour la rentrée de septembre. L'ensemble des élèves et des sportifs pourront désormais apprendre et évoluer dans ces locaux modernes et fonctionnels.

Chacun de nous devra s'adapter et se réorganiser pour l'utilisation de ces sites. Il en sera de la responsabilité de tous, également pour faire vivre au mieux ces lieux publics.

La mise en place du Plan Local d'Urbanisme permettra à notre commune d'être en adéquation avec les orientations préconisées, à savoir l'optimisation du foncier, la prise en considération des déplacements, entre autres les modes doux, la préservation des milieux naturels et de l'environnement. L'évolution de nos documents d'urbanisme est le résultat d'un travail conséquent dont l'objectif est le développement raisonné de notre commune.

Dans le cadre d'aménagements routiers, la commune s'est équipée récemment d'un radar pédagogique installé rue de l'Étoile et d'un plateau surélevé situé Grande rue en contrebas de l'école maternelle. Ces équipements onéreux, demandés régulièrement par les administrés, sont malheureusement nécessaires pour tenter de limiter les vitesses trop souvent excessives et sécuriser les piétons dans notre agglomération, en particulier dans le secteur en zone 30 km/h. La responsabilité de nous tous et le respect élémentaire des règles éviteraient ces dépenses publiques.

Le démarrage du bâtiment au centre bourg sera le prochain chantier. Il comprendra au rez-de-chaussée la nouvelle salle communale polyvalente. Celle-ci remplacera la salle Joseph Guinemand devenue au fil du temps vieillissante et ne répondant plus aux normes actuelles environnementales et d'accessibilité. À l'étage, des bureaux et services compléteront l'offre déjà existante sur notre commune.

Ces travaux programmés mi-septembre et validés à l'unanimité par l'équipe municipale, créeront sans doute ponctuellement des gênes. Cela peut parfois même en faire protester certains mais malheureusement le poids des habitudes est toujours fort.

Les coûts, la durée des travaux, la localisation, toutes ces questions peuvent interpeller ou alimenter des discussions, mais en réalité, ce projet porte une ambition collective pour tout un territoire, et se l'approprier, c'est devenir ambassadeur de sa commune.

Le rôle d'une municipalité est d'anticiper l'avenir, de décider et d'assumer, de poursuivre des projets et d'arrêter des choix.

Choisir au fond c'est difficile, mais c'est l'une de nos premières responsabilités au risque parfois d'être critiqué. Mais sans choix, une collectivité reste dans l'immobilisme ou même le recul.

La volonté collective de notre équipe est bien de poursuivre dans cette dynamique impulsée aux côtés de vous tous, jeunes et moins jeunes, actifs ou retraités, acteurs économiques et associatifs qui constituent notre commune.

Avec l'arrivée tant attendue des beaux jours, je vous souhaite à tous, pour cette période estivale, d'agréables moments de rencontres et d'échanges à Saône.

Bien cordialement

Alain Viennet

SAVEURS ET PASSIONS

2013 a été encore une fois un succès !

Un grand nombre de visiteurs a pu rencontrer, discuter avec les exposants dont plusieurs petits « nouveaux » : champagne, chocolats, café... entre autres.

La 10^{ème} édition aura lieu les 8 et 9 février 2014, Espace du Marais. Vous pourrez y savourer des produits du terroir franc-comtois et mesurer les talents et les savoir-faire de passionnés venus de tous horizons.

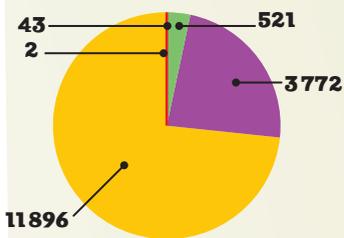


Vous avez sans doute remarqué que depuis début mai 2013, un radar pédagogique a été installé rue de l'Étoile, face à la rue J-P Rameau. Cet outil a pour fonction d'interpeller les automobilistes arrivant depuis Naisey-les-Granges et les obliger ainsi à respecter les limitations de vitesse en vigueur dans les communes, à savoir 50 km/h. Il est à noter que ce radar se situe 300 mètres environ après le panneau signalant l'entrée du bourg, ce qui signifie que 30% des excès de vitesse constatés sont encore trop importants et que l'incivilité de certains automobilistes pourra être sanctionnée lors de contrôles de gendarmerie effectués à cet endroit.

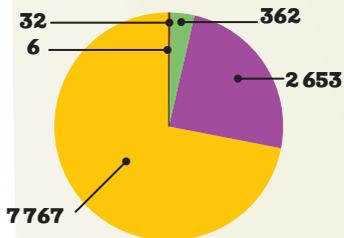
Radars pédagogiques

- vitesse < 50 km
- 50 km < vitesse < 60 km
- 60 km < vitesse < 70 km
- 70 km < vitesse < 90 km

GRAPHIQUE
du 23 mai au 10 juin



GRAPHIQUE
du 11 au 25 juin 2013



Date du premier relevé 23 mai 2013 à 10h 09

Date du dernier relevé 10 juin 2013 à 23h 49

Nombre de véhicules estimés	16235
Nombre de véhicules > 50 km/h	4338
Nombre de véhicules estimés par jour	854
Vitesse moyenne	45 km/h
Vitesse maximale	86 km/h

70% des usagers dépassent la vitesse de 42 km/h
50% des usagers dépassent la vitesse de 45 km/h
15% des usagers dépassent la vitesse de 53 km/h

Conclusion

On s'aperçoit que 26.72% des usagers roulent à plus de 50 km/h, vitesse de droit commun définie par le panneau d'entrée d'agglomération. En recherchant plus finement dans les données recueillies par l'appareil, il s'avère que 0.28 % des usagers dépassent la vitesse de 70 km/h.

Vitesse	Pourcentage
90 - 170 km/h	0 %
70 - 90 km/h	0.28 %
50 - 70 km/h	26.44 %
30 - 50 km/h	68.9 %
0 - 30 km/h	4.38 %

Date du premier relevé 11 juin 2013 à 8h 07

Date du dernier relevé 25 juin 2013 à 15h 17

Nombre de véhicules estimés	10821
Nombre de véhicules > 50 km/h	3054
Nombre de véhicules estimés par jour	721
Vitesse moyenne	45 km/h
Vitesse maximale	86 km/h

70% des usagers dépassent la vitesse de 42 km/h
50% des usagers dépassent la vitesse de 46 km/h
15% des usagers dépassent la vitesse de 53 km/h

Conclusion

On s'aperçoit que 28.22% des usagers roulent à plus de 50 km/h, vitesse de droit commun définie par le panneau d'entrée d'agglomération. En recherchant plus finement dans les données recueillies par l'appareil, il s'avère que 0.36 % des usagers dépassent la vitesse de 70 km/h.

Vitesse	Pourcentage
90 - 170 km/h	0 %
70 - 90 km/h	0.36 %
50 - 70 km/h	27.86 %
30 - 50 km/h	66.2 %
0 - 30 km/h	5.58 %

comptes administratifs 2012

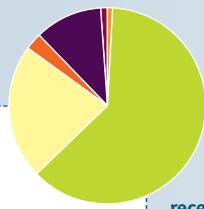


BUDGET PRINCIPAL

fonctionnement

dépenses

Charges à caractère général	411 576 €	28 %
Charges de personnel	590 021 €	40 %
Autres charges de gestion courante	214 618 €	15 %
Charges financières	33 829 €	2 %
Charges exceptionnelles	101 073 €	7 %
Opérations d'ordre	124 250 €	8 %



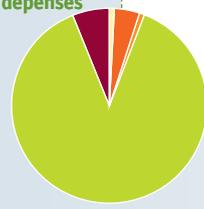
Produits des services	25 656 €	1 %
Impôts et taxes	1 415 086 €	62 %
Dotations et participations	492 004 €	22 %
Autres produits	74 350 €	3 %
Produits exceptionnels	248 776 €	11 %
Opérations d'ordre	20 423 €	1 %

recettes

investissement

dépenses

Remboursement d'emprunt	63 187 €	1 %
Immobilisations corporelles (matériel, mobilier...)	207 919 €	4 %
Immobilisations incorporelles (frais études...)	30 126 €	1 %
Immobilisations en cours (gros travaux)	4 209 842 €	88 %
Opérations d'ordre	291 124 €	6 %



Dotations, FCTVA & TLE, réserves	688 289 €	15 %
Emprunts	3 320 000 €	70 %
Subventions	332 246 €	7 %
Opérations d'ordre	394 950 €	8 %

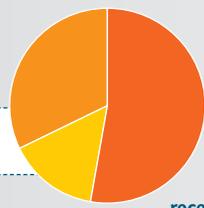
recettes

BUDGET PÉRISCOLAIRE

fonctionnement

dépenses

Charges à caractère général	80 239 €	29 %
Charges de personnel	199 293 €	71 %



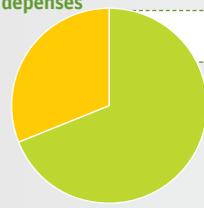
Produits des services	149 098 €	53 %
Dotations et participations	43 086 €	15 %
Autres produits	87 972 €	32 %

recettes

investissement

dépenses

Immobilisations incorporelles (logiciels...)	1 860 €	69 %
Immobilisations corporelles (matériel, mobilier...)	840 €	31 %



Dotations, FCTVA & TLE, réserves	216 €	100 %
----------------------------------	-------	-------

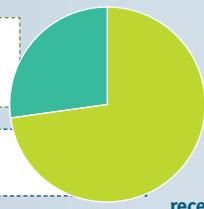
recettes

BUDGET ASSAINISSEMENT

fonctionnement

dépenses

Charges à caractère général	41 089 €	35 %
Charges financières	519 €	<1 %
Charges exceptionnelles	350 €	<1 %
Opérations entre sections	75 405 €	65 %



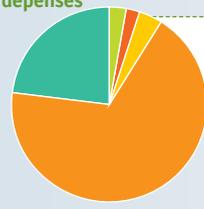
Produits des services	105 616 €	73 %
Opérations entre sections	39 268 €	27 %

recettes

investissement

dépenses

Remboursement d'emprunt	11 551 €	3 %
Immobilisations incorporelles (frais d'études...)	6 100 €	2 %
Immobilisations corporelles (matériel, mobilier...)	15 551 €	4 %
Immobilisations en cours (gros travaux)	255 143 €	68 %
Opérations entre sections	84 629 €	23 %



Dotations, FCTVA & TLE, réserves	126 854 €	43 %
Produits divers	45 361 €	16 %
Opérations entre sections	120 766 €	41 %

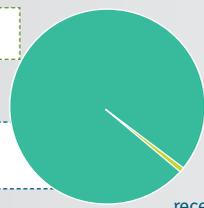
recettes

BUDGET FORÊT

fonctionnement

dépenses

Charges à caractère général	9 707 €	94 %
Charges financières	650 €	6 %



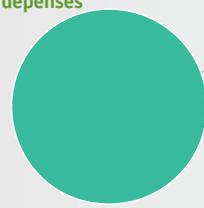
Produits des services	120 690 €	100 %
Autres produits	280 €	<1 %

recettes

investissement

dépenses

Immobilisations corporelles (matériel, mobilier...)	17 829 €	100 %
---	----------	-------



Dotations, réserves	41 468 €	100 %
---------------------	----------	-------

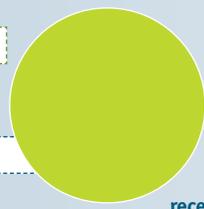
recettes

BUDGET CAVEAUX

fonctionnement

dépenses

Opérations entre sections	547 €	100 %
---------------------------	-------	-------

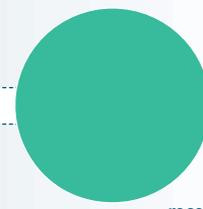


Ventes produits fabriqués	5 136 €	100 %
---------------------------	---------	-------

recettes

investissement

Opérations entre sections	547 €	100 %
---------------------------	-------	-------



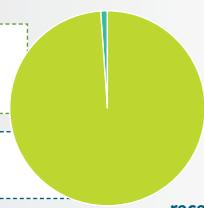
recettes

BUDGET C.C.A.S.

fonctionnement

dépenses

Charges à caractère général	16 238 €	91 %
Charges de personnel	34 €	<1 %
Autres charges de gestion courante	1 599 €	9 %



Produits des services	16 293 €	100 %
Produits exceptionnels	50 €	<1 %

recettes

présentation BUDGET 2013 (en euros)

BUDGETS PRIMITIFS 2013

	Report 2012	Reste à réaliser 2012	Dépenses	Recettes
BUDGET PRINCIPAL				
Fonctionnement	1 304 492,39	0,00	-3 265 700,00	2 191 042,00
Investissement	-1 125 613,86	1 474 975,77	-2 956 645,34	2 607 325,00
BUDGET PÉRISCOLAIRE				
Fonctionnement	0,00	0,00	-288 700,00	288 700,00
Investissement	-623,80	0,00	-400,00	1 023,80
BUDGET ASSAINISSEMENT				
Fonctionnement	19 733,63	0,00	-182 781,42	164 700,00
Investissement	-292 031,92	462 198,41	-467 695,59	299 583,64
BUDGET FORÊTS				
Fonctionnement	311 601,65	0,00	-166 710,00	70 500,00
Investissement	-13 169,80	-15 766,10	-39 500,00	68 435,90
BUDGET CAVEAUX				
Fonctionnement	1 942,51	0,00	-39 635,39	39 635,39
Investissement	-39 635,39	0,00	0,00	39 635,39
BUDGET CCAS				
Fonctionnement	848,62	0,00	-23 898,62	23 050,00

NOUVEAUX INVESTISSEMENTS 2013

PLATEAU SPORTIF 454 545,34

Maîtrise d'œuvre et travaux

GROUPE SCOLAIRE 2 020 100,00

Maîtrise d'œuvre et travaux

PROJET CENTRE BOURG 115 000,00

Salle polyvalente

VOIRIE ET RÉSEAUX 43 400,00

Grande Rue, rue des Frères Maire, rue du Hameau, rue des champs, rue Pergaud, rue Roumotte, etc.

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS URBAINS 21 000,00

Éclairage public

MAIRIE 7 600,00

Équipement informatique, porte d'entrée automatique

SALLES COMMUNALES 8 950,00

Équipements (tables, tatamis, etc)

MÉDIATHÈQUE 3 400,00

Mobilier, jeux

ÉCOLES 12 750,00

Matériel pédagogique, équipement de trois classes

RESTAURATION SCOLAIRE 15 000,00

Mobilier

ÉQUIPEMENT TECHNIQUE 5 400,00

Équipement pour les services techniques, portes atelier

AUTRES 7 500,00

Défibrateurs (église, nouveau gymnase), etc

ASSAINISSEMENT 300 000,00

Mise en séparatif rue des Ronces, rue du Chardonnet et rue des Cras

FORÊT 29 500,00

Travaux sylvicoles

Médaille d'honneur de la ville

Les membres du Conseil municipal ont reçu le 26 mai dernier en mairie, Francis Mourey accompagné de sa famille et de ses amis, afin de lui décerner la médaille de la ville.

Ce champion polyvalent de haut niveau et de classe internationale, franc-comtois et résidant à Saône depuis plusieurs années, engrange victoires et places d'honneur : 7 fois Champion de France de cyclo-cross, vainqueur de l'épreuve bretonne la « TRO BRO LEON », 20^{ème} et 1^{er} Français lors du tour d'Italie 2013. Rappelons qu'en 2005, Francis Mourey a participé au Tour de France et terminé 94^{ème} et a obtenu cette même année la médaille de bronze au Championnat du monde de cyclo-cross.

Félicitations !



Saônorités 2013



Pour la deuxième année consécutive, la commune de Saône a accueilli une nouvelle édition du festival Saônorités : musique en fête.

Créé de toutes pièces par un comité de bénévoles inscrits à l'AMICALE des écoles publiques, impulsé et dirigé par Raphaël Lazzeroni, le projet a fortement évolué par rapport à ce qui avait été présenté l'année précédente. En effet, l'Espace du Marais a permis l'installation de deux scènes s'intégrant parfaitement dans l'architecture du bâtiment.

La philosophie de l'événement est restée, quant à elle, inchangée : gratuité du festival pour un public désigné comme familial. Et l'organisation a franchi un palier en offrant une prestation technique digne des festivals régionaux, et ce grâce aux conseils avisés de Stéphane Cretin et Thierry Davoux, membres du comité d'organisation.

C'est la première victoire de Saônorités : proposer de vraies conditions de spectacle avec en prime des groupes de qualité qui ont autant séduit par leur éclectisme que par leur énergie. Qu'ils se soient produits sur la scène du poulailler, gérée par Dominique Poulot et Jérôme Poirson, ou sur la grande scène, le public en a pris plein les oreilles.

La deuxième victoire c'est la fréquentation, estimée, à son pic, à 1500 personnes.

Chiffre auquel il faut ajouter toutes les personnes qui se sont rendues sur le site pour applaudir, dès 10 h 30, les musiciens de l'atelier musical de l'AMICALE et de la batterie fanfare, ce qui pousse à considérer que plus de deux mille personnes ont profité de l'événement. Un public familial et généreux, mélangeant tous les âges et les horizons, qui s'est déplacé pour soutenir l'initiative. Sans oublier la centaine de bénévoles impliqués dans l'aventure, sans qui rien ne pourrait avoir lieu. Gageons que cela ne soit que les prémices d'une grande et pérenne aventure.

Rendez-vous est déjà fixé le 14 Juin 2014.



Plateau surélevé

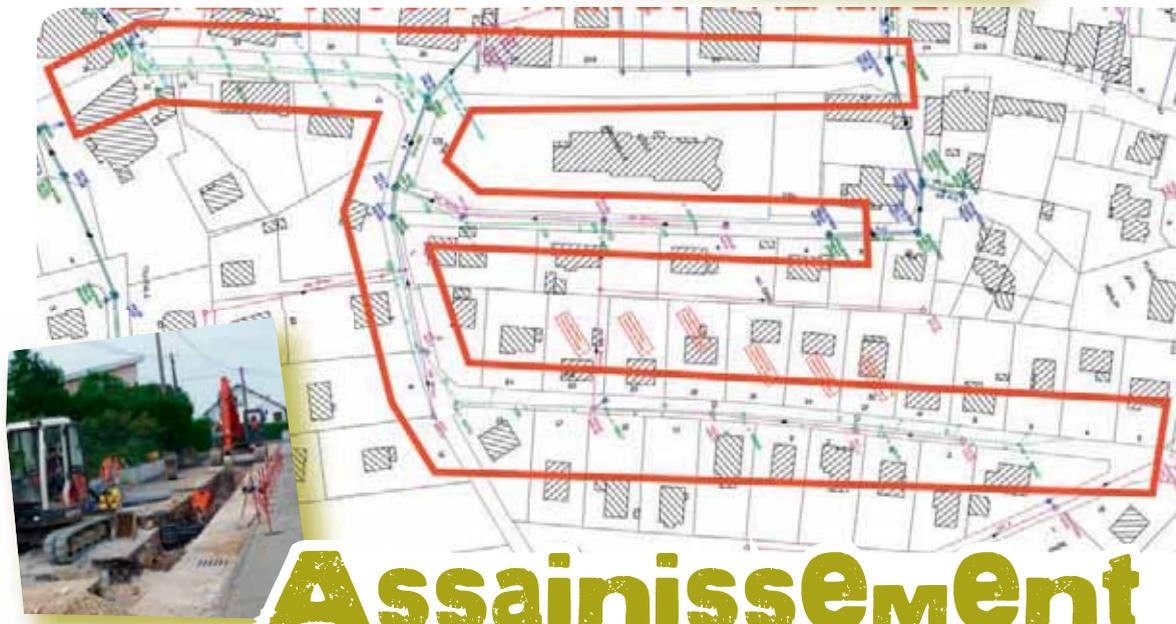
La commune, en partenariat avec le Conseil général et la gendarmerie, a créé un plateau surélevé à hauteur de l'école maternelle, grande rue.

Cet ouvrage était rendu nécessaire pour plusieurs raisons :

- vitesse excessive,
- dangerosité pour les piétons qui devaient traverser pour se rendre à l'école,
- zone 30 km/h instaurée par la commune engendrant obligatoirement la création d'un ouvrage de sécurité.

Cette implantation votée lors du budget 2013 s'est élevée à 20300,67 euros TTC. Le déplacement de l'arrêt du bus Ginko a été effectué et la longueur retenue permet le passage de poids lourds et d'engins agricoles. D'ores et déjà, des contrôles effectués par la gendarmerie pourraient être faits et verbalisés en cas de non-respect de la zone 30 km/h.

La sécurité est affaire de tous et il n'y a rien à gagner à vouloir rouler au-delà de la vitesse tolérée, bien au contraire. En ville, partager la route et la patience est une vertu.



Assainissement

Zoom sur les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales :

La commune de Saône a effectué et effectue des travaux de restructuration de ses installations publiques d'assainissement collectif sur plusieurs années afin de séparer les eaux usées envoyées en station d'épuration des eaux pluviales.

Chantier exécuté en 2011/2012

Localisation : Grande Rue, rue de la Fontaine, rue des Roseaux, rue Francis Bouton, rue des Marais, ruelle de Riotte, rue des Planchettes, Avenue de la Gare ;

Coût réel de l'opération : environ 590 000 euros TTC ;

Subventions : Conseil général du Doubs, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;

Maîtrise d'œuvre : Bureau d'Études Jacquet ;

Entreprises exécutrices : Climent et Fils TP (mandataire) et Bonnefoy SAS ;

Quelques chiffres techniques : 1250 ml de canalisations, 50 branchements pour un linéaire de 290 ml, un poste de refoulement.

Chantier en cours en 2013

Localisation : Rue de Chardonnet, rue des Ronces, Rue des Cras, Grande Rue.

Période : du 10 juin 2013 jusqu'à fin août 2013 ;

Coût prévisionnel de l'opération : environ 300 000 euros TTC ;

Subventions : Conseil Général du Doubs, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;

Maîtrise d'œuvre : Bureau d'Études Jacquet ;
Entreprises exécutrices : Climent et Fils TP (mandataire) et Bonnefoy SAS ;

Quelques chiffres techniques : 700 ml de canalisations, 28 branchements.

30

18 ans !



Déjà 18 ans! + 2 si on prend en compte les 2 premières années où la Diagonale du Doubs s'appelait : Randonnée entre 2 Velles !

Un des événements majeurs de Franche-Comté ! Peu de manifestations peuvent se vanter d'une telle longévité ! Et c'est contre les éléments de la nature : froid, pluie, neige, vent... que nous avons bataillé pour que cette édition soit une réussite au même titre que les précédentes.

Les 3000 cyclistes et vététistes que ces conditions n'ont pas rebutés, 4 degrés au départ, et neige sur le plateau de Pierrefontaine, ont souffert tout au long des 8 parcours mis à leur disposition : glissades, kilos de boue sur les cadres, glaise, vent... bien peu nombreux sont ceux qui n'ont pas poussé ! Et la fatigue est venue plus rapidement qu'à l'habitude (ce qui a poussé certains à opérer quelques raccourcis bien compréhensibles !).

Pour autant : pas de cri, pas de râle, pas de colère, tout avait été mis en place pour essayer de leur faciliter les coups de pédale ! Ravitaillements nombreux et variés avec des bénévoles accueillants et compatissants, animations de qualité qui redonnent du baume au cœur et de l'allant, car il en fallait pour aller jusqu'au bout.

C'est dire si la pasta party était fortement attendue, après évidemment un petit tour aux karchers et à la douche : redonner une apparence humaine, tant au vélo qu'à son coureur !

Merci à vous participants d'avoir le cœur de vous joindre à nous !

Merci à vous partenaires pour votre investissement à nos côtés !

Et pour être arrivés à 18 années de Diagonale :

Un Grand merci à nos 350 bénévoles !

Vous avez réalisé depuis toutes ces années quelque chose de pas ordinaire, quelque chose d'inhabituel, quelque chose de nouveau à chaque édition. Vous avez pris le temps de vous éloigner des vicissitudes de la vie quotidienne et vous êtes venus vous faire plaisir !

Vous pouvez être fiers de vous, alors continuez d'être extraordinaires, quelque soit le temps que vous pouvez consacrer : tous les coups de main sont les bienvenus.

Chacune, chacun, sera toujours bien accueilli(e).

Venez partager notre passion.

Il y aura toujours une place autour de la table pour VOUS !

Séance du 13 novembre 2012

COMMUNICATION SPORT JEUNESSE

Une augmentation des tarifs des entrées de cinéma sera appliquée à compter du 1^{er} janvier 2013. Le tarif adulte passe de 4.60€ à 5.00€ et le tarif réduit de 3.80€ à 4.20€.

Unanimité.

Il est accordé à l'unanimité une subvention de 1350€ à l'association l'AMICALE pour l'organisation de la manifestation SAÛNORITÉS 2013.

ADMINISTRATION FINANCES

Le Conseil municipal accepte le transfert de la zone d'activités des Marnières entre la commune de CHALEZEULE et la CAGB selon les modalités fixées par le Conseil de Communauté du Grand Besançon par délibération du 27 septembre 2012. Unanimité.

Il est décidé de procéder à l'échange, à titre gratuit, des terrains proposés entre le propriétaire de la parcelle AA107 et la commune. Cet échange représente pour la commune 13 m² contre 12 m² pour le propriétaire, les frais de bornage et d'acte restent à la charge de ce dernier.

Par ailleurs le Conseil municipal décide d'acquérir les parcelles cadastrées AA 158-159-160-162 représentant une contenance de 720 m² pour un prix fixé à 160 000€ et d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal.

PATRIMOINE ENVIRONNEMENT

Le Conseil municipal est informé de l'avancée des travaux relatifs au groupe scolaire et au plateau sportif.

165 personnes se sont inscrites à l'affouage. Les besoins d'affouages distribués représenteront environ 2000 stères sur la base plus ou moins de 12 stères par affouagiste.

Le Conseil municipal adopte une motion de soutien au personnel de l'ONF.

URBANISME

Après en avoir débattu, il est décidé d'appliquer la règle du dégrèvement identique à celle qui s'applique pour la facture d'eau potable par le SIEHL et ce afin de faciliter les calculs pour GAZ et EAUX et le remboursement aux administrés. Cette décision permet de dégrever conjointement le montant eau et assainissement. Unanimité.

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2012

ADMINISTRATION FINANCES

Suite à la proposition de la Trésorerie, le Conseil municipal accepte la mise en non-valeur de créances pour un montant total de 773.60€. Ces créances correspondent à des titres des exercices 2008 et 2009 dont les recettes n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées. Unanimité (modification budgétaire votée en ce sens).

La commune de Saône a émis, en novembre 2012, le titre 324/2012 au nom de l'entreprise Dougnier relatif à des pénalités de retard dans le cadre de la construction du plateau sportif. Or l'entreprise est en redressement judiciaire. Le recouvrement de cette créance semble compromis et des provisions seraient à constituer à hauteur de 100 315.60€. Unanimité (modification budgétaire votée en ce sens).

Afin de financer les travaux d'assainissement un appel d'offre pour un emprunt de 300 000€ a été lancé. La banque retenue est le Crédit Agricole selon les modalités suivantes : taux fixe : 4.05% ; durée : 15 ans ; frais : 0.20 % ; périodicité : trimestrielle. Unanimité (Patrick Saillard n'a pas participé au vote).

Rue du Marais, le Conseil municipal valide l'échange de terrain, à titre gratuit, entre un riverain (parcelle AK 22) et la commune afin de permettre l'alignement de la chaussée et des trottoirs.

AFFAIRES SOCIALES

Le Conseil municipal décide de supprimer la mise à disposition du minibus de la commune aux associations. Ce véhicule qui comptabilise plus de 200 000 kilomètres ne peut plus circuler sur des longues distances sans risque de panne. 14 voix pour, une contre.

Il est procédé au bilan des animations proposées aux enfants par l'accueil de loisir depuis la rentrée de septembre.

Conseil Municipal

PATRIMOINE

Le Conseil municipal est informé de l'avancée des travaux relatifs au groupe scolaire et au plateau sportif.

Les élus votent à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 1200€ à l'ACCA de Saône. Cette somme est destinée à financer, en partie, la construction de l'abri de chasse au Bois Blanc (bâtiment ouvert aux promeneurs).

Le Conseil municipal accepte la dévolution et la destination des coupes et produits de coupes proposés par l'ONF pour la campagne 2013-2014. Unanimité.

URBANISME

A la demande du lotisseur et après visite sur le terrain, rien ne s'oppose au transfert dans le domaine public des permis groupés de la Messarde. Les parcelles AH 227, AH 296, AH297 et AH 306 sont concernées par cette rétrocession pour une superficie de 1 868 m². Unanimité.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'implantation d'une chambre funéraire sur le territoire de la commune. Unanimité.

Suite à un avis défavorable de M. le Préfet relatif à la délibération du 11 septembre dernier, il est nécessaire de relancer la procédure d'élaboration d'un règlement local de publicité.

Les pénalités sur les travaux d'assainissement « secteur groupe scolaire » ne seront pas appliquées par M. le Percepteur, les dates d'exécution et de réception étant conformes aux délais de réalisation prescrits dans le marché.

Séance du 30 janvier 2013

COMMUNICATION SPORT JEUNESSE

Les municipalités du plateau, ainsi que les associations, travaillent, en partenariat avec le Grand Besançon, sur le dossier de l'enseignement musical avec comme objectif la création d'une école structurante sur le Plateau. L'ensemble des élus émet un avis favorable à l'aboutissement de ce projet de secteur.

ADMINISTRATION FINANCES

Avant le vote du budget, M le Maire est autorisé à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement suivantes : mobilier classe scolaire (2 650€) ; lave-linge pour le service maternelle (360€).

Unanimité.

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion du budget principal et ceux des budgets annexes établis par M. le Percepteur. Il est noté que les comptes administratifs correspondants sont identiques. En application de l'instruction budgétaire et comptable, il est également décidé de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2012 des budgets de la commune. Unanimité.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à l'acquisition de deux parcelles (84 m² chacune) situées copropriété LACAILLE pour l'euro symbolique. Unanimité.

Après débat, l'ensemble des élus souhaite intégrer dans les orientations budgétaires 2013 la construction d'un bâtiment au centre bourg comprenant : une salle polyvalente, un espace de bureaux à l'étage et de 15 places de parking réservées à ce programme.

AFFAIRES SOCIALES

La mise en place de la réforme des « rythmes scolaires » est reportée à la rentrée 2014/2015. Accompagnés de deux représentants des parents d'élèves, M le Maire et M^{me} Peyrard ont rencontré le Directeur Académique des Service de l'Education Nationale. Malgré les arguments avancés pour défendre le dossier, ce dernier n'a pas laissé le moindre espoir pour le maintien d'une 9^{ème} classe en élémentaire pour septembre 2013.

Concernant le repas des anciens, 88 colis ont été distribués, une animation a eu lieu à la maison de retraite et 260 repas ont été servis lors de la journée des anciens organisée le 12 janvier pour un coût global de 6 000€.

PATRIMOINE ENVIRONNEMENT

Le Conseil municipal est informé de l'avancée des travaux relatifs au groupe scolaire et au plateau sportif.

La vente aux enchères du 16/01/2013 a permis d'encaisser 755€ pour 15 lots d'environ 6 à 8 stères chacun vendus entre 40€ et 61€.

URBANISME

Différents projets font l'objet d'une présentation du Conseil municipal suivie d'un débat, à savoir : le plan local de publicité, le projet d'aménagement et de développement local d'urbanisme ainsi que le plan local habitat du Grand Besançon. Ce dernier détermine la production des logements entre toutes les communes de l'agglomération et fixe pour la commune de Saône les objectifs suivants : objectif PLH 2013-2038 (25 ans), 600 logements ; objectif PLH 2013-2019 (5 ans), 144 logements. Les élus se prononcent favorablement à ce projet.

Séance du 14 mars 2013

ADMINISTRATION-FINANCES

Il est proposé, pour l'année 2013, une augmentation des taux de 4% soit: taxe d'habitation: 8.67 % ; taxe foncière bâti: 13.72 % ; taxe foncière non bâti : 30.97 %. Adopté par 12 voix pour, 3 contre, 1 abstention.

Création d'un complexe sportif: l'autorisation de programme n°10 s'élève à 6 272 030€. Les crédits proposés pour l'année 2013 sont de 454 545,34€. Adopté par 16 voix pour, 1 abstention.

Création d'un groupe scolaire : l'autorisation de programme n°11 est ajustée à 4 588 800€. Les crédits proposés pour l'année 2013 s'élèvent à 2 020 100€. Adopté par 13 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention.

Centre Bourg: il est rappelé que la commune a confié à la sedD (Société d'Équipement du Département du Doubs) le réaménagement de l'emprise de la maison Ménétrier démolie en 2012, dans le prolongement des travaux déjà engagés à proximité. Il porte sur la construction d'un bâtiment de l'ordre de 1 200 m², avec un espace de bureaux modulables à l'étage et en rez-de-chaussée, une salle polyvalente de 375 m² à céder à la commune. Cet équipement a été intégré dans les orientations budgétaires 2013. Le Conseil Municipal décide de céder le foncier nécessaire à la mise en œuvre de ce projet (parcelles n°4-5-6 section AC, 1 rue de la Glacière) au prix de 84 000€ et d'acquérir les locaux correspondant à la salle polyvalente au prix de 637 947€ à budgéter en 2013, 2014, 2015. Approuvé à l'unanimité.

Portage par l'Établissement Public Foncier: Le Conseil Municipal décide de confier le portage du foncier de la propriété comprenant les parcelles AA 158-159-160-162 par l'EPF suite à la décision d'acquérir la propriété sise rue du Château (délibération N° 2012-11-05). Approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES SOCIALES

Suite aux divers échanges relatés par Dominique Peyrard, le Conseil Municipal constate qu'il est nécessaire de reporter la mise en œuvre de la **réforme du rythme scolaire** et sollicite donc une dérogation. Approuvé à l'unanimité.

Carte scolaire: la suppression de la 9^{ème} classe élémentaire pour la rentrée 2013 a été confirmée par la Direction Académique.

PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT

Le Conseil municipal décide de renouveler la convention signée avec la **S.P.A** pour l'année 2013 pour un montant de 1 002.60€. Approuvé à l'unanimité.

Travaux sylvicoles 2013 : Le Conseil Municipal approuve le programme d'actions de l'O.N.F pour un montant global de 29 414.60€ HT, inscrits au budget forêt de l'exercice 2013. Approuvé à l'unanimité.

URBANISME

Le Conseil Municipal adopte la dénomination « **rue La Louvière** » pour la voie de desserte des parcelles intérieures de la zone d'activité La Louvière. Approuvé à l'unanimité.

R.T.E (Réseau de Transport de l'Électricité): R.T.E a annoncé son obligation de renforcer le réseau de distribution sur le secteur et en partie sur l'évolution des tracés et des impacts sur la commune.

Séance du 6 mai 2013

COMMUNICATION-SPORT-JEUNESSE

La commune a accueilli, dans le cadre de son partenariat avec le 7^{ème} Bataillon du Train, **la compagnie du Groupement de Soutien de la Base de Défense de Besançon**, les 15 et 16 mai 2013 dans le cadre des journées de cohésion entre personnel civil et militaire. Cet accueil se fera Espace du Marais.

Il est nécessaire de joindre **un article complémentaire au contrat de location** des salles Guinemand

et Espace du Marais concernant la responsabilité du locataire **en cas de vol** de biens personnels entreposés dans les salles communales ou à l'extérieur. Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SOCIALES

L'activité cirque proposée lors de l'accueil de Loisirs de Printemps a coûté à la commune 455€ pour 12 h d'intervention.

Il est regrettable de constater régulièrement des **dégradations autour de l'Outo**. La municipalité continuera de dénoncer ces faits en portant plainte auprès de la gendarmerie.

Tarifs rentrée 2013-2014: la commission propose l'actualisation des tarifs sans changement de tranches de quotient familial (délibération du 24/11/2011).

Service accueil de loisirs vacances, mercredis et périscolaire: le Conseil municipal décide de fixer les tarifs pour l'année 2013-2014, de fixer le montant des repas à 3.52€ TTC à compter du 01/09/2013, d'approuver le nouveau règlement intérieur, d'approuver les modalités d'accueil (horaires, périodes), précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe 2013. Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT

Travaux plateau sportif: le bardage extérieur est terminé, l'ossature des gradins est installée ainsi que le mur d'escalade. Les murs rideaux sont achevés. La pose de la faïence, peinture, mise en chauffe du plancher, le raccordement de la chaufferie, extérieurs, enrobés espaces verts

et clôtures sont en cours d'achèvement. La commission de sécurité interviendra 1^{ère} quinzaine de juillet.

Travaux groupe scolaire: la livraison de la deuxième phase sera effectuée mi-août 2013.

Jobs d'été: huit jeunes seront pris en charge par les services techniques (4h/jour sur une semaine).

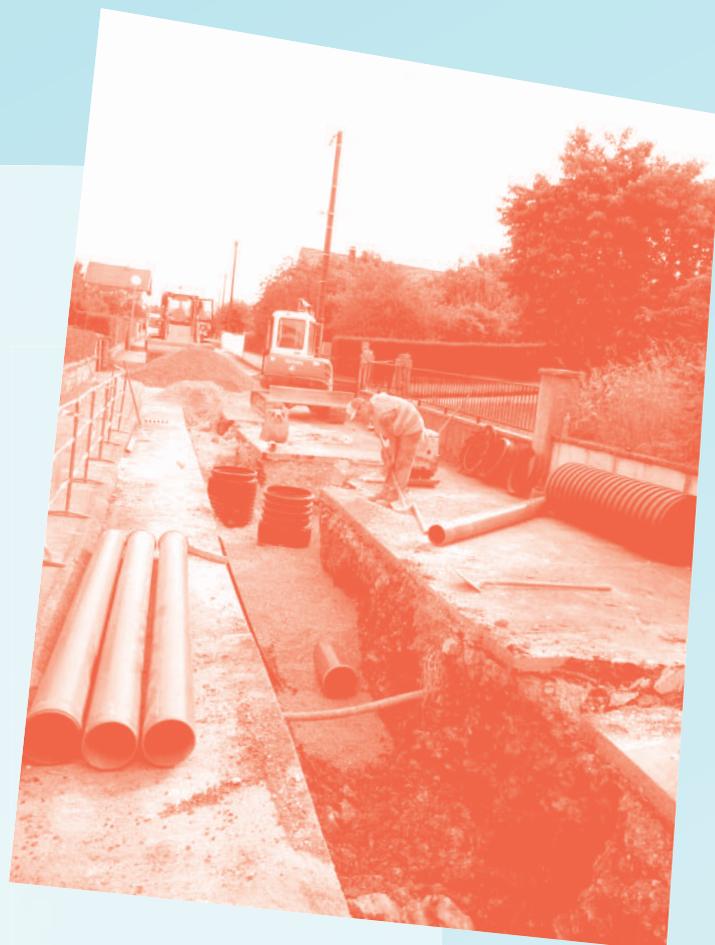
URBANISME

Assainissement rue des Ronces: les travaux d'assainissement pour la mise en séparatif des réseaux dureront 6 semaines à partir de la fin d'année scolaire.

Lot 1: réseaux eaux usées et eaux pluviales (attribué au groupement Climent-Bonnefoy) 207 853,75€ HT ; lot 2 : essais et contrôles (attribué à SOPRECO) 4 265,00€ HT.

Travaux de voirie 2013: les travaux du plateau surélevé (15 700,80€ HT) ainsi que ceux des rues des Champs, Roumotte, L. Pergaud, du Hameau et des Frères Maire (11 063,90€ HT) seront effectués par Groupe-Bonnefoy.





Travaux

en cours

Dans son plan de modernisation et de mise en séparatif de ses réseaux, la commune porte ses efforts cette année sur le secteur rue de Chardonnet, rue des Cras, rue des Ronces et Grande Rue.

Les travaux effectués par Groupe Climent et Bonnefoy se dérouleront de mi-juin à fin août 2013. Afin de ne pas perturber l'école maternelle, les travaux se sont déroulés sur deux périodes. Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 300 000 € HT et des subventions ont été demandées au Conseil général du Doubs et à l'Agence de l'eau. Les efforts de la commune en matière d'assainissement ne sont pas terminés car il reste encore des zones à mettre en séparatif sur notre territoire.



naissances

Nom et prénom	Date	Adresse
BOURQUIN Gabin	09/11/2012	3 B rue de la Glacière
COURVOISIER Zélie	14/11/2012	20 rue Louis Pergaud
MAGOT Noah	19/11/2012	1 A rue de la Mairie
FREVILLE Enzo	20/11/2012	53 rue Louis Pergaud
NICOLAS Tino	01/12/2012	10 route de Gennes
PONCET Matéo	05/12/2012	2 rue de la Mairie
LOEB Emma	12/12/2012	2 B rue du Lac
VALLET Lohan	15/12/2012	23 rue du Pied de Roche
JEANTET RONCALLI Basile	18/12/2012	15 rue des Castors
PAPONNET Paul	29/12/2012	9 allée Louis Jahier
BERNASCONI Lorenzo	02/01/2013	2 A rue du Lac
MERIALDO Nathan	21/01/2013	6 rue des Thuyas
HEDJEM Neïlane	22/01/2013	6 rue des Frères Maire
OPPER Enora	29/01/2013	Impasse du Chateau
MORA-CORRAL Enzo	03/02/2013	6 rue de Chardonnet
BOUDAUX Théo	10/02/2013	1 A rue de la Mairie
SIMON Timothé	19/02/2013	16 Bis avenue de la Gare
BOURASSIN Maiwenn	13/03/2013	4 rue du Fiètre
OPETA WETZEL Keona	18/05/2013	31 rue des Anémones
FLEUROT Maxence	28/05/2013	4 allée Louis Jahier
LAMBÉY Léane	29/05/2013	11 rue des Pommiers
PEYROT Owenn	15/06/2013	3 rue du Pied de Roche

mariages

Épouse	Époux	fin 2012 et 2013
Onuma PHATAI	Alain DESVIGNES	17 déc.
Delphine BÔLE-RICHARD	Cédric MYOTTE-DUQUET	12 jan.
Marie-Julie MARCHE	Zadé TOHA	11 mai
Céline BOURGEOIS	Aurélien POURCHET	18 mai
Léonie CONVERSEZ	Charles-Henri LALLEMAND	29 juin

décès

Civilité	Nom	Prénom	Date naissance	Âge	Adresse	Date décès
Mme	Magali	BUTSCHA	14/10/1965	46	6 rue des Trois Pastels	14/12/2012
Mme	Anne-Marie	KAUFFMANN	06/03/1941	71	3 rue des Grands Vergers	08/01/2013
M	Miguel	DE LA TORRE	01/06/1922	91	5 rue de l'Amitié	15/01/2013
Mme	Lucienne	GIRAULT	22/07/1919	93	23 rue du Hameau	18/01/2013
Mme	Simone	THIBERT	25/04/1932	80	2 B rue du Lac	29/01/2013
M	Gaston	SAULNIER	04/02/1940	72	7 rue Vincent D'Indy	30/01/2013
Mme	Alba	SIMERAY	02/08/1917	95	10 rue du Bouleau	03/03/2013
Mme	Colette	ARBEY	22/01/1934	79	2 B rue de la Croix de Mission	09/03/2013
Mme	Michelle	BRUARD	08/09/1933	79	7 rue de la Croix de Mission	16/05/2013
Mme	Simone	FIGARD	06/02/1923	90	10 rue du Bouleau	02/06/2013
Mme	Simonne	BRIOT	17/07/1918	94	7 rue de Chardonnet	24/06/2013
Mme	Angèle	BARD	16/09/1924	88	10 rue du Bouleau	21/06/2013

Réaménagement du réseau électrique haute tension (RTE)

un nouveau transformateur va permettre de dévier la ligne qui traverse notre commune



RTE, filiale d'EDF en charge du réseau haute tension, a présenté récemment un projet dans le but de mieux alimenter le Grand Besançon. Il s'agit de créer un nouveau poste 225 000 volts équipé d'un transformateur, afin de soulager le poste existant à Palente.

L'agglomération sera ainsi pourvue d'une seconde source d'alimentation depuis le réseau 225 000 volts, et ainsi permettre d'envisager sereinement l'évolution future de la consommation du Grand Besançon.

Plusieurs réunions ont été organisées par la Préfecture pour concerter sur ce projet qui va intéresser la commune de Saône : en effet, le nouveau transformateur se situera sur notre commune, le site de l'ancienne porcherie est pressenti. Surtout, les lignes présentes sur le plateau seront réaménagées ; ainsi, la municipalité est satisfaite d'avoir obtenu que la grosse ligne qui traverse Saône soit démolie et reconstruite à l'écart des habitations, ce qui améliorera notre cadre de vie. Toutes les nouvelles lignes en souterrain, et une partie des lignes anciennes seront démontées.

Ce projet n'en est encore qu'au début, tout n'est pas décidé, mais RTE fait preuve d'une volonté de concertation pour définir les grandes lignes du futur équipement. Des réunions de travail devraient encore se tenir dans les mois à venir pour mieux définir l'implantation exacte du poste et les tracés des lignes électriques. Des études d'environnement et paysagères vont être lancées par RTE afin d'insérer au mieux les installations dans l'environnement du plateau.

RTE prévoit un plan d'accompagnement du projet financé à hauteur de 8% du coût des lignes aériennes et qui permettra de soutenir des actions de développement durable ou d'effacement des réseaux électriques BT dans notre commune ; ce dispositif pourra donc contribuer à faire disparaître les fils électriques dans nos rues ou à accompagner le développement économique (ZAC de la Gilleroye).

L'enquête publique pour ce projet devrait se tenir en 2014, les travaux sont planifiés pour 2015-2016.

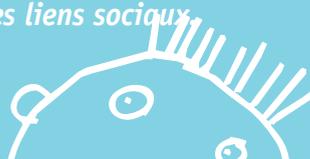


Une nouvelle activité pour les seniors

Une nouvelle activité est proposée par le CCAS de Saône en partenariat avec l'association Siel Bleu*. Cette activité est destinée aux personnes de plus de 60 ans et concerne un atelier de 12 séances d'une heure « prévention des chutes ».

Deux groupes ont été constitués, composés chacun d'une dizaine de personnes, les séances ont eu lieu du 11 avril au 28 juin, le vendredi matin entre 10 h 15 et 12 h 15, salle Guinemand.

**pour l'association Siel Bleu, l'activité physique adaptée est un outil utilisé dans le but de prévenir les effets néfastes du vieillissement, de retrouver la confiance en soi et de recréer des liens sociaux.*



RECETTES DE CUISINE

Tarte tomates aubergines - anchois

Pour 4 personnes, préparation 10 mn,
cuisson 20 mn.

Ingrédients : 1 pâte feuilletée,
4 tomates, 2 aubergines, 2 oignons
rouges, 4-5 anchois marinés, 1 c. à
soupe de moutarde, 1 c. à soupe de
crème fraîche, 1 c. à soupe de sauce
tomate (ou coulis ou concentré),
origan, sel, poivre, huile d'olive.

Préparation :

- Laver, couper en rondelles les aubergines et les faire dégorger ½ heure.
- Les faire revenir dans une poêle à l'huile d'olive.
- Laver et couper les tomates en rondelles et enlever les pépins.
- Couper l'oignon en rondelles. Tapiser un moule à tarte de pâte feuilletée.
- Étaler successivement la moutarde, la crème et la sauce tomate. Saler, poivrer. Recouvrir d'oignons.
- Placer les rondelles d'aubergines dorées, et de tomates. Placer les filets d'anchois en étoile. Poivrer, saler et parsemer d'origan.
- Faire cuire à four chaud (180°) jusqu'à ce que la pâte soit dorée. Déguster tiède ou froid.

Brochettes de poulet mariné

Pour 6 personnes, préparation 10 mn,
cuisson 15 mn.

Ingrédients :

900 g de blanc de poulet en cubes.

Pour la marinade : 2 citrons, 4
gousses d'ail haché, 3 c. à soupe
d'huile d'olive, 1 c. à café de thym,
1 c. à café de piment, 1 c. à café de
cumin, 1 c. à café de canelle, 1 c. à
café de sumac, 1 dose de safran, sel.

Préparation :

- Commencer la veille. Laisser mariner les cubes de blancs de poulet dans la marinade pendant la nuit.
- Enfiler les morceaux de poulet sur des brochettes et les faire griller sur le barbecue 15 mn en les retournant régulièrement.
- Variante : dans un plat avec la marinade, 25 mn à four chaud (200°).

Tian de fruits d'été

Pour 8 personnes, préparation 15 mn,
cuisson 10 mn.

Ingrédients : 750 g de fruits (abricots, pêches, nectarines, prunes...),
4 biscuits secs, 3 jaunes d'œufs, 1 c.
à café de maïzena, 25 cl de lait, 80 g
de sucre, 6 brins de basilic, 20 g de
beurre.

Préparation :

- Laver les fruits et les couper en quartiers.
- Faire revenir environ 2 mn à la poêle dans le beurre. Saupoudrer de 20 g de sucre et continuer la cuisson encore 2 mn.
- Égoutter les fruits et les placer dans un plat à gratin. Recouvrir avec les biscuits, écrasés grossièrement et parsemer de basilic.
- Préchauffer le four à 230°.
- Fouetter les jaunes d'œufs avec les 60g de sucre restant. Incorporer la maïzena puis délayer avec le lait chaud. Laisser épaissir 1 mn à feu doux en tournant. Verser cette crème sur les fruits et faire gratiner 5 mn. Déguster tiède.

Déclarations de Travaux

Olivier FAYON	12 rue Louis Pergaud	Création d'un appentis accolé à la façade existante
SCI Les Fours à Chaux E. RIFFIOD	24 grande Rue	Remplacement des fenêtres par PVC blanc + isolation thermique extérieure
Alain CLIMENT	18 rue de l'Étoile	Création d'1 garage terrasse accolé à la maison
Olivier APOLLON	9 rue de Chardonnet	Création d'1 garage terrasse accolé à la maison
Alain CLIMENT	18 rue de l'Étoile	- création de 2 vélux - remplacement toiture shingle par tuiles mécaniques
Jean-François HOUILLON	1 rue du Bouleau	Remise à neuf lattage tuiles + chéneaux + descente (toit dangereux : tuiles existantes cassantes)
Laurent BOURGEOIS	1 rue du Château	Création d'1 rampe d'accès pour PMR (personne mobilité réduite)
Gabriel PERRIN	4 rue des Champs	Bardage en canexel sur le haut de la façade ouest 15 m ² - gris clair - environ 4 cm d'épaisseur
Bernard MANCHE	14 rue de Chardonnet	Réfection toiture : remplacement shingle par bac acier brun rouge (suite à infiltrations)
Danielle VOILHES	12 rue de l'Étoile	Réfection toiture : remplacement fibrociment gris par bac acier gris anthracite
Eric DUBOIS	6 rue Charles Bonnefoy	Remplacement fenêtres et volets + peinture portail et garde-corps
Denise LETE	36 rue de la Fontaine	Réfection toiture côté est
Gérard BOISSEININ	5 rue du Pied de Roche	Bûcher accolé au garage existant + rénovation clôture
Norbert SOURO	3 rue de Chardonnet	Réfection toiture - remplacement fibrociment par bac acier brun rouge
HABITAT 25 - Jean-Luc LABOUREY	2 AB rue du Lac	Exutoire de fumée type "fenêtre de toit" - matériel type madicob
HABITAT 25 - Jean-Luc LABOUREY	5 ABC rue de l'Étoile	Agrandissement d'exutoires de fumée existant type "fenêtre de toit" - matériel type madicob
David GENCE	15 rue des Hurlevents	Muret en aggro (90 cm) + grillage vert (120 cm) + portail + portillon
GAEC LA PRAIRIE Benoît BALANCHE	Le Grand Saône	Réfection toiture : remplacement fibrociment par bac acier
Michelle MAUVILLY	6 avenue de la Gare	Réfection toiture bûcher
Jean ETHEVENAUX	1 rue des Grands Vergers	Réfection toiture suite grêle
Michel ROGNON	2 rue du Chat Perché	Clôture muret + grillage + portail
Anne et Jean-Paul BURGEOD	1 rue de Roumotte	Création d'1 ouverture + modification de 2 ouvertures existantes
Laurent GRANDVAUX	2C allée Louis Jahier	Construction abri jardin métallique imitation bois
Geneviève FOURNIER	8 rue du Hameau	Réfection toiture : recouvrement "vertuile-shingle" par tuiles standard

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

C.G. DU DOUBS Claude JEANNEROT	Rue du Collège	Construction d'un bâtiment modulaire au collège Entre Deux Velles
Pascal SCHMITT	13 Grande Rue	Création d'un garage + piscine + abri
CARRE EST - Philippe RAUCH	Avenue de la Gare	5 Constructions neuves soit 20 logements
SCI EPHELIDIA S. CAREY-REMONNAY	7 rue du pied de Roche	Fermeture d'une pergola par une baie vitrée
F. MARCHIZET, A. PERROT	9 rue du pied de Roche	Extension de l'habitation
CARRE EST - Philippe RAUCH	Avenue de la Gare	Création de 5 villas, soit 20 logements + garages
David et Aurélie GENCE	lieudit "Voye du Chemin"	Construction maison individuelle
SCI ORC Hervé HANS	28 avenue de la Gare	Réhabilitation d'une habitation pour créer 6 logements + construction d'un bâtiment neuf regroupant un local commercial et des garages attribués aux logements créés
Pascal FISSIER	3 impasse du Chateau	Construction maison indiv. BBC ossature bois sur socle maçonné
SCI LA FERME DU CENTRE M. PETITJEAN	13 rue de la Mairie	Construction chaufferie pour logements existants
Guy CONTOZ	3 rue du Marais	Création auvent, garage, terrasse, ouvertures modifiées
Hubert MOUROT	34 rue Louis Pergaud	Création d'un garage
SCI EPHELIDIA S. CAREY-REMONNAY	7 rue du pied de Roche	Extension 33 m ² : local à usage médical + bureau
Evelyne HANOT BEUREY	1 rue du Clousey	Modification hauteur garage
Guy CONTOZ	3 rue du Marais	Création auvent, garage, terrasse, ouvertures modifiées
Vamda - Séphane VUILLEMIN	Rue du petit Frêne	Permis modificatif concernant les façades et ouvertures
Maison Contoz	9 rue de la Fontaine	Permis modificatif concernant les façades et ouvertures + Création d'un logement dans la maison individuelle
SARL Insectes Production Vente	Route de Mamirolle	Création d'un bâtiment de production vente d'insectes
Commune de Saône	Rue du Lac	Changement d'orientation du bâtiment logement + remplacement porte salle arts martiaux + suppression désenfumage + création terrain pétanque
Marcel TRUCHE	2 rue des Fosses	Création d'un garage
Patrick JEGO	3 rue Charles Bonnefoy	Construction maison individuelle et garage, modification de façades sur existant, démolition
Eric BERARD	19 rue des Pommiers	Création d'un garage
Claude et Nathalie RAVIER	1 rue du Fiètre	Extension de l'habitation et création d'un garage
Bernard OEUVRARD	Rue des Genévriers	Modificatif du PC n°2 - Couleur crépi et aspect extérieur

À Noter sur votre Agenda

Septembre

EXPOSITION MARIE-CÉCILE CASIER Médiathèque

Samedi

7 FÊTE DE L'AFRIQUE

Samedi

7 FORUM DES ASSOCIATIONS Espace du Marais

Mercredi

11 CINÉMA Espace du Marais

Dimanche

29 VIDE-GRENIERS Espace du Marais

Octobre

EXPOSITION CHARLES BELLE Médiathèque

Samedi

5 BOURSE AUX SPORTS Espace du Marais

Mercredi

9 CINÉMA Espace du Marais

Samedi

26 LOTO Espace du Marais

Novembre

EXPOSITION DANIEL NICOD Médiathèque

Lundi

11 CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE
Monument aux Morts

Lundi

11 REPAS DANSANT Espace du Marais

Samedi

16 BOURSE AUX JOUETS Espace du Marais

Dimanche

17 LOTO Espace du Marais

Lundi

18 DON DU SANG Espace du Marais

Décembre

Mercredi

4 CINÉMA Espace du Marais

Dimanche

15 REPAS DANSANT Espace du Marais

Samedi

21 LOTO Espace du Marais

Mardi

31 SAINT SYLVESTRE Espace du Marais

Pompiers

Jeudi 26 juin 2013, le Commandant Colard a remis le grade de Lieutenant au Major Jean-Luc Filsjean, Chef de Centre du Centre de Secours de Saône.

Félicitations !



SORTIE TERRAIN ET VISITE du MARAIS

Avec la suspension du service national, les relations entre les forces armées et la nation s'articulent autour d'une nécessité commune de renforcement des liens entre la société civile et l'institution militaire.

À ce titre, dans le cadre d'un parrainage, une Charte de partenariat entre la commune et le 7^e Bataillon du Train basé à Besançon, a été signée le 2 décembre 2005.

Faisant suite aux mesures de restructuration annoncées par le Ministre de la Défense, le 7^e Bataillon du Train a été réorganisé pour prendre progressivement l'appellation de Groupement de Soutien de la Base de Défense de Besançon.

Afin de développer les relations, la commune de Saône avait proposé une visite du Marais. Ce fut la destination prévue pour la sortie de cohésion réalisée les 15 et 16 mai 2013 par la 1^{re} Compagnie d'encadrement du personnel militaire du Groupement de soutien de la base de défense (GSBdD) de Besançon.

Tous les ans, en corrélation avec la date du 8 mai, le groupement de soutien effectue une sortie en alternant les thématiques : terrain des grandes batailles de notre histoire militaire, pour retracer l'épopée glorieuse de nos aînés, avec des sorties culturelles sur des sites touristiques plus ou moins connus de notre région.

Comme les années précédentes, la journée du 15 mai fut consacrée à remettre à jour quelques fondamentaux des activités opérationnelles des militaires de la 1^{re} Compagnie, sur le thème « L'entraînement dans des conditions rustiques ».

Accueillis par des élus en fin de journée à l'Espace du Marais, les hommes et les femmes purent profiter des installations pour se réchauffer après une journée éprouvante, et préparer le couchage pour passer la nuit.

La logistique ayant suivi, les tables étaient dressées pour servir un repas chaud en remplacement de la ration individuelle du combattant pour le repas de midi et reconforter les groupes qui avaient bravé les averses de la journée.

La journée du lendemain, à laquelle les employés civils avaient rejoint les militaires, sur un thème plus ludique et culturel, avait permis au plus grand nombre de participants de découvrir le Marais. Sous la conduite et les explications des animateurs du Syndicat du Marais, cette visite s'est déroulée sous des conditions climatiques exécrables. En guise de remerciement, les guides se sont vu remettre un petit souvenir par le chef du groupement.

Lors des discours respectifs, le chef du Groupement de soutien a chaleureusement remercié les élus présents pour l'accueil qui leur avait été réservé et pour la qualité des locaux mis à leur disposition. Il a expliqué à ses personnels les raisons du choix du territoire communal pour une sortie de cohésion. Le maire, Alain Viennet, en faisant référence aux signataires de la charte, a rappelé en ces termes: « *Nos prédécesseurs avaient formé le vœu qu'elle puisse sceller une amitié entre nos deux collectivités, et servir d'exemple aux générations futures* ». L'idée est de favoriser la coopération et les échanges entre nos services, à la fois pour les pérenniser et les renforcer.

Pour le Groupement de soutien basé à Besançon, l'objectif de ces journées de cohésion est de permettre de resserrer les liens entre jeunes et anciens, employés civils et militaires, mais aussi de regrouper les antennes de Valdahon et Auxonne.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Les porte-drapeaux à l'honneur



La batterie fanfare a interprété les hymnes du jour, alors que les sapeurs-pompiers de Saône Mamirole, emmenés par l'Adjudant Philippe Claudet, étaient alignés dans un ordre impeccable.

Après l'appel des morts, le dépôt de gerbe et la sonnerie aux morts, le temps de recueillement est l'occasion, pour chacun d'entre nous, de rappeler notre attachement à la liberté, aux droits de l'homme, à l'universalité des valeurs de la République, ainsi que notre reconnaissance à ceux qui ont combattu pour que nous vivions libres aujourd'hui.

Pour récompenser les nombreuses années de présence à chaque cérémonie commémorative pour notre pays, M. René Snidaro, président de l'Association Franc-Comtoise des Anciens combattants, a honoré et agrafé l'insigne de porte-drapeau et remis le diplôme délivré par le Ministre délégué auprès du Ministre de la Défense, en charge des Anciens Combattants à quatre adhérents fidèles et actifs au sein de son association.

Pour leur dévouement, respectivement, messieurs Jacques Verdot et Roger Faivre ont été décorés de l'insigne avec palme pour 40 et 36 années de fidélité. Pour 20 années de fidélité, monsieur Jean Bourque a été décoré de l'insigne avec étoile d'or, et, pour 17 années, monsieur Jean Savarin a été décoré de l'insigne avec étoile d'argent.

Les récipiendaires ont été chaleureusement félicités par leurs pairs, les élus et responsables locaux.

Le porte-drapeau est une personne qui a un rôle important dans une commune. La reconnaissance qui passe par la remise du diplôme d'honneur et de l'insigne de porte-drapeau est très significative pour celui qui porte nos couleurs. Pour lui rendre un bel hommage, aujourd'hui, c'est la France qui le met à l'honneur.

Le devoir de mémoire et du souvenir est toujours bien présent au sein de notre village à l'occasion des dates qui ont marqué le pays.

Pour conclure la cérémonie, un vin d'honneur a été offert par la municipalité à l'Espace du Marais.

Victor Hugo a écrit : «La guerre, c'est la guerre des hommes. La paix, c'est la guerre des idées». Par cette phrase pleine de sens, il a voulu exprimer à quel point tout conflit armé est en réalité l'expression des instincts humains les plus bruts.

Le 8 mai 1945, date de la capitulation sans conditions de l'Allemagne nazie, est commémoré en France comme étant le symbole de la fin de la deuxième guerre mondiale.

Il y a 68 ans, le plus vaste et le plus meurtrier conflit de l'histoire venait de prendre fin. Plus de 50 millions d'êtres humains y laissèrent la vie.

Grâce à l'Union des Forces Françaises Libres, des combattants de la Résistance, des soldats de l'Armée d'Afrique et des armées alliées, la France se libérait de l'oppression et retrouvait le camp des vainqueurs.

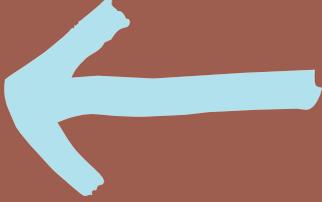
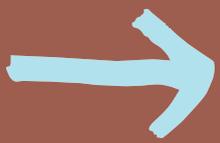
Des hommes ont combattu pour la liberté de notre nation et nous devons garder en mémoire leur courage et leur détermination. En ce jour de commémoration, un hommage fut rendu à ces combattants héroïques, à toutes celles et tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté.

Devant le monument aux morts, sous un soleil radieux, une assistance nombreuse, composée de porte-drapeaux, d'anciens combattants, de Sapeurs-pompiers, de gendarmes, de militaires, d'élus, de musiciens de la batterie fanfare, avec la participation d'un piquet d'honneur du Groupement de soutien de la base de défense de Besançon, d'habitants et de jeunes, a participé à ce moment solennel du souvenir.

Placée sous l'autorité du Lieutenant-colonel Novak, chef du Groupement de soutien, cette cérémonie garde toujours la même ampleur et la même solennité.

Les élèves de l'école primaire ont donné lecture, avec beaucoup de naturel et d'assurance, du message du Ministre délégué auprès du Ministre de la Défense, chargé des anciens combattants.





PLAN LOCAL ET RÈGLEMENT

De nouvelles contraintes urbanistiques qui ne modifient pas les orientations générales de développement du territoire communal.

La dernière séance du Conseil municipal, le 1^{er} juillet dernier a été consacrée entièrement aux projets de plan local d'urbanisme et de règlement local de publicité.

Pourquoi la présentation conjointe des deux projets ?

Parce qu'une partie du territoire est directement assujettie au classement de la RN 57 en voie à grande circulation. Ainsi la zone d'activités proche de cette voie est directement soumise à des prescriptions particulières du Plan Local d'Urbanisme, liée à ce qu'on appelle l'article L.111.1.4. dont une partie de l'étude impose un Règlement Local de Publicité.

Une nouvelle conception du développement urbain depuis les lois GRENELLE

La loi N° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (E.N.E. dite Grenelle II) a défini de nouvelles dispositions pour la réalisation des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Ainsi les Plans Locaux d'Urbanisme se voient assigner de nouveaux objectifs environnementaux retranscrits à l'article L 121-1 du code de l'Urbanisme.

Ils devront répondre aux dispositions du Grenelle au plus tard **le 1^{er} janvier 2016.**

Cette même loi prévoit également l'obligation de mettre en cohérence les Règlements Locaux de Publicité d'ici **le 12 juillet 2020.**

Ainsi l'article L 111-1-4 du Code de l'Urbanisme dispose désormais que, pour les villes traversées par des voies classées à grande circulation, l'élaboration et l'approbation du Plan Local d'Urbanisme et d'un Règlement Local de Publicité fassent l'objet d'une procédure unique et d'une même enquête publique.

Un programme cohérent avec les objectifs de développement de l'agglomération du Grand Besançon

La commune de Saône disposait d'un Plan d'Occupation des Sols dont la dernière révision a été approuvée par délibération du 29/10/1999, modifié une première fois par délibération n° 2006.11.05 le 29/11/2006, puis une deuxième fois par délibération n° 2010.08.03 le 27/08/2010.

Il est aujourd'hui nécessaire de le rendre compatible avec les documents supra-communaux établis à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, tels que le Programme Local de l'Habitat et le Schéma de Cohérence Territoriale.

Parallèlement, la commune devait élaborer et approuver un Règlement Local de Publicité, d'une part pour pouvoir proposer un aménagement des zones proches de la route nationale 57 classée à grande circulation, et d'autre part



D'URBANISME

LOCAL DE PUBLICITÉ

pour l'ensemble de son territoire. L'étude préalable a été menée par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour harmoniser la politique de publicité extérieure sur toutes les communes de l'agglomération qui le souhaitent.

Révision du plan local d'urbanisme : ce qui change

Le PLU s'appuie aujourd'hui sur une réflexion préalable qui prend en compte les incidences de l'urbanisation future sur l'environnement.

Pour cela **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable** s'organise autour de grands objectifs tels que la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, une réflexion sur les zones d'habitat futures, une réflexion sur la mise en cohérence des zones urbaines existantes, la prise en compte d'orientations générales sur les équipements publics, les transports et les déplacements, l'équipement commercial et le développement économique.

Le territoire est découpé en 4 grands types de zones dont la

nomenclature est modifiée. Outre deux zones anciennement classées en NA (AU) mais reclassées en N, on peut constater que le **zonage du territoire** de Saône n'a pas été modifié.

Enfin il est à noter que la nouveauté réside dans les **Orientations d'Aménagement et de Programmation**, nouvelle rubrique qui propose des plans d'aménagement pour chaque zone à urbaniser (AU).

Déroulement de la concertation préalable

Le déroulé des deux procédures a fait l'objet d'une information tout au long des mois de réflexion via le site internet de la commune.

Les administrés se sont manifestés surtout individuellement par courrier.

Deux réunions publiques ont été organisées.

De plus les procédures ont fait l'objet d'articles dans les bulletins municipaux.

ENQUÊTE PUBLIQUE

Les deux procédures feront l'objet d'une enquête publique en octobre prochain.

Lors de l'enquête publique, les administrés seront invités à consulter les dossiers et apporter leurs remarques auprès du Commissaire enquêteur.

D'ores et déjà, les personnes intéressées peuvent consulter les dossiers mis en ligne sur le site internet et poser leurs questions.

R.L.P

Les prescriptions Du règlement local De publicité pour un respect Du paysage

Renforcer la sécurité
Des automobilistes



Les Communes investies
Dans la Démarche

Améliorer l'attractivité Du territoire
et le bien-être Des habitants

Favoriser l'équité entre acteurs
économiques

Valoriser le patrimoine architectural



Grace à une étude globale pour l'ensemble du territoire du Grand Besançon, une réglementation sera appliquée pour chaque commune qui le souhaite.

Le territoire de Saône a été découpé en 3 secteurs distincts pour lesquels l'implantation des enseignes et des préenseignes sera règlementée.

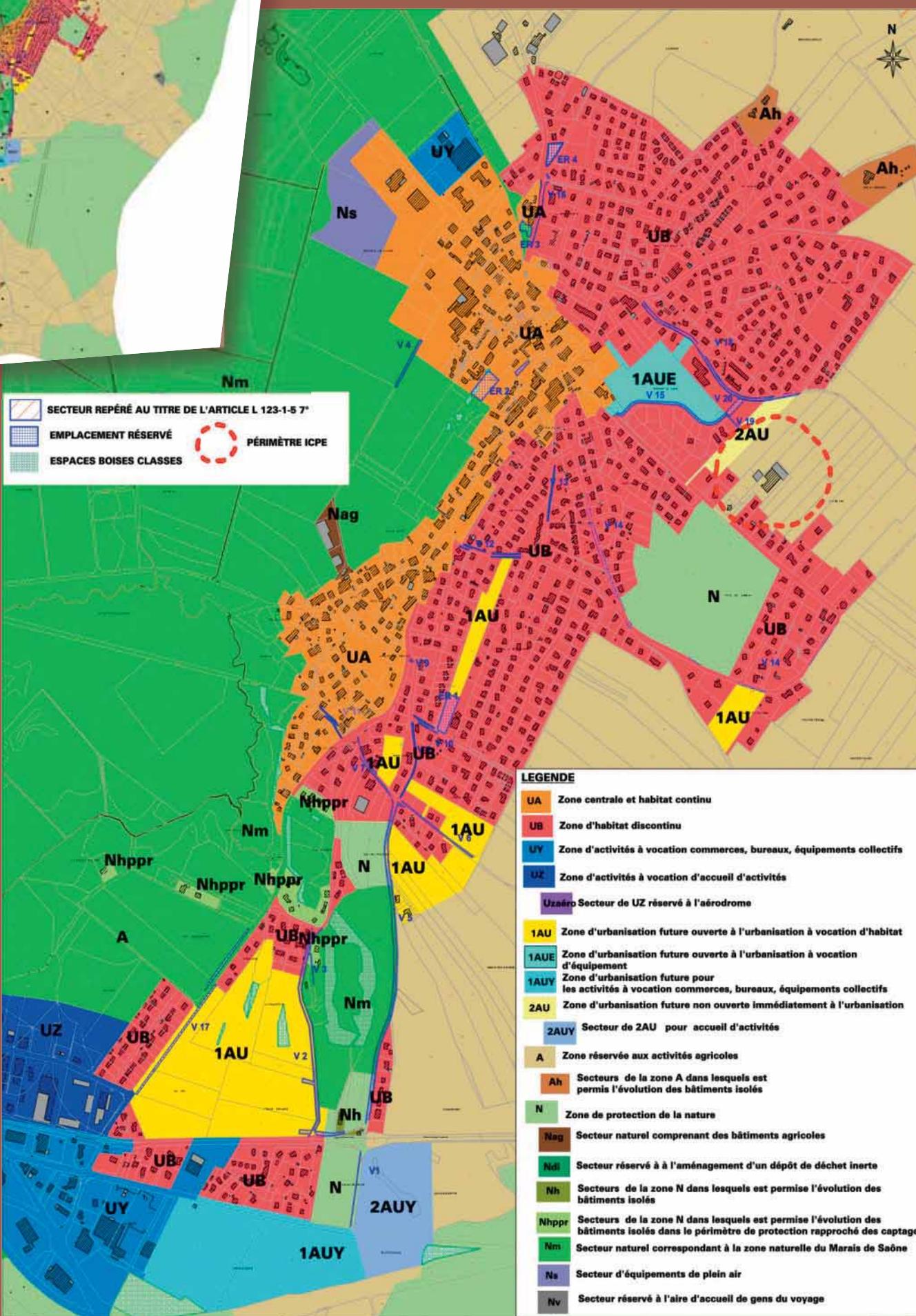
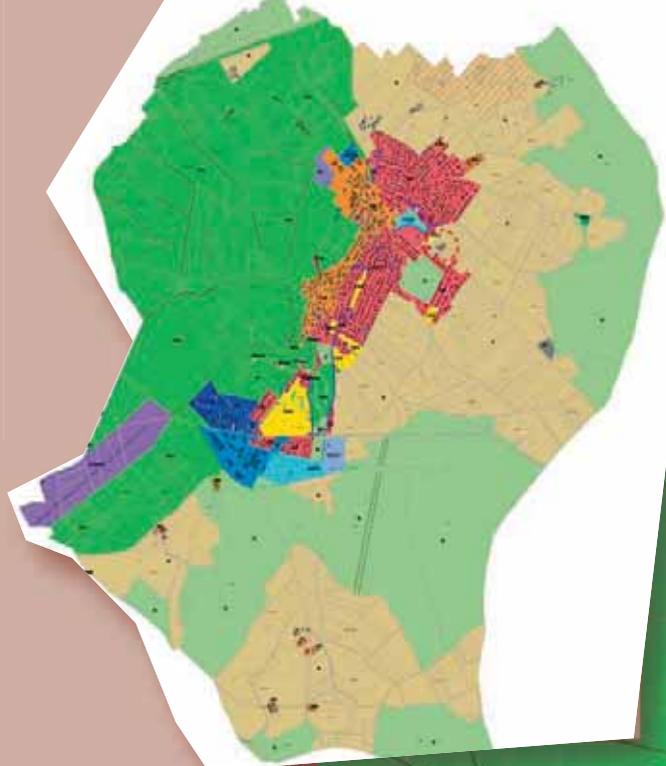
Cette réglementation prendra effet à compter de l'approbation du RLP pour toute nouvelle implantation. Concrètement les entreprises et commerces devront faire une demande d'autorisation comme pour un permis de construire avant d'installer une publicité, préenseigne ou enseigne extérieure. Selon la zone d'implantation, les panneaux et enseignes devront être conformes aux formats requis.

Un délai de mise en conformité de la publicité existante sera accordé aux entreprises.

Valoriser le patrimoine paysager

Affirmer l'identité et l'image De
la Commune

PLAN DE ZONAGE



SECTEUR REPÉRÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L 123-1-5 7°
 EMPLACEMENT RÉSERVÉ
 ESPACES BOISÉS CLASSES
 PÉRIMÈTRE ICPE

- LEGENDE**
- UA** Zone centrale et habitat continu
 - UB** Zone d'habitat discontinu
 - UY** Zone d'activités à vocation commerces, bureaux, équipements collectifs
 - UZ** Zone d'activités à vocation d'accueil d'activités
 - Secteur de UZ réservé à l'aérodrome
 - 1AU** Zone d'urbanisation future ouverte à l'urbanisation à vocation d'habitat
 - 1AUE** Zone d'urbanisation future ouverte à l'urbanisation à vocation d'équipement
 - 1AUU** Zone d'urbanisation future pour les activités à vocation commerces, bureaux, équipements collectifs
 - 2AU** Zone d'urbanisation future non ouverte immédiatement à l'urbanisation
 - 2AUU** Secteur de 2AU pour accueil d'activités
 - A** Zone réservée aux activités agricoles
 - Ah** Secteurs de la zone A dans lesquels est permis l'évolution des bâtiments isolés
 - N** Zone de protection de la nature
 - Nag** Secteur naturel comprenant des bâtiments agricoles
 - Ndi** Secteur réservé à l'aménagement d'un dépôt de déchet inerte
 - Nh** Secteurs de la zone N dans lesquels est permise l'évolution des bâtiments isolés
 - Nhppr** Secteurs de la zone N dans lesquels est permise l'évolution des bâtiments isolés dans le périmètre de protection rapproché des captages
 - Nm** Secteur naturel correspondant à la zone naturelle du Marais de Saône
 - Na** Secteur d'équipements de plein air
 - Nv** Secteur réservé à l'aire d'accueil de gens du voyage

Aménagement du centre bourg

Ce qui était prévu en 2006

Cette opération d'envergure, prévue sur plusieurs années, se déroule en cinq phases, comme l'indique le plan ci-dessous.

Phase 1 : Création d'une voie d'accès à la crèche halte-garderie, depuis la rue de la Mairie vers la rue de l'Étoile, aménagement et création de parkings.

Phase 2 : Nouvelle liaison rue de la Poste, rue de la Glacière, déplacement du transformateur.

Phase 3 : Démolition du bâtiment rue de la Glacière (Maison Ménétrier), réaménagement de la place.

Phase 4 : Réalisation du carrefour-giratoire (4 branches).

Phase 5 : Démolition du bâtiment situé à l'angle des rues de l'Étoile et de la Mairie (ancien secrétariat, salle Guinemand), reconstruction d'une salle municipale, aménagement de l'espace libre.

Ce qui a été réalisé depuis...

Nous en sommes à la phase 5 :

construction d'une nouvelle salle de convivialité, avant la démolition de la salle Guinemand suivie de la création d'un giratoire.

La phase 4,

la réalisation d'un giratoire ne peut avoir lieu avant la phase 5.

La phase 1

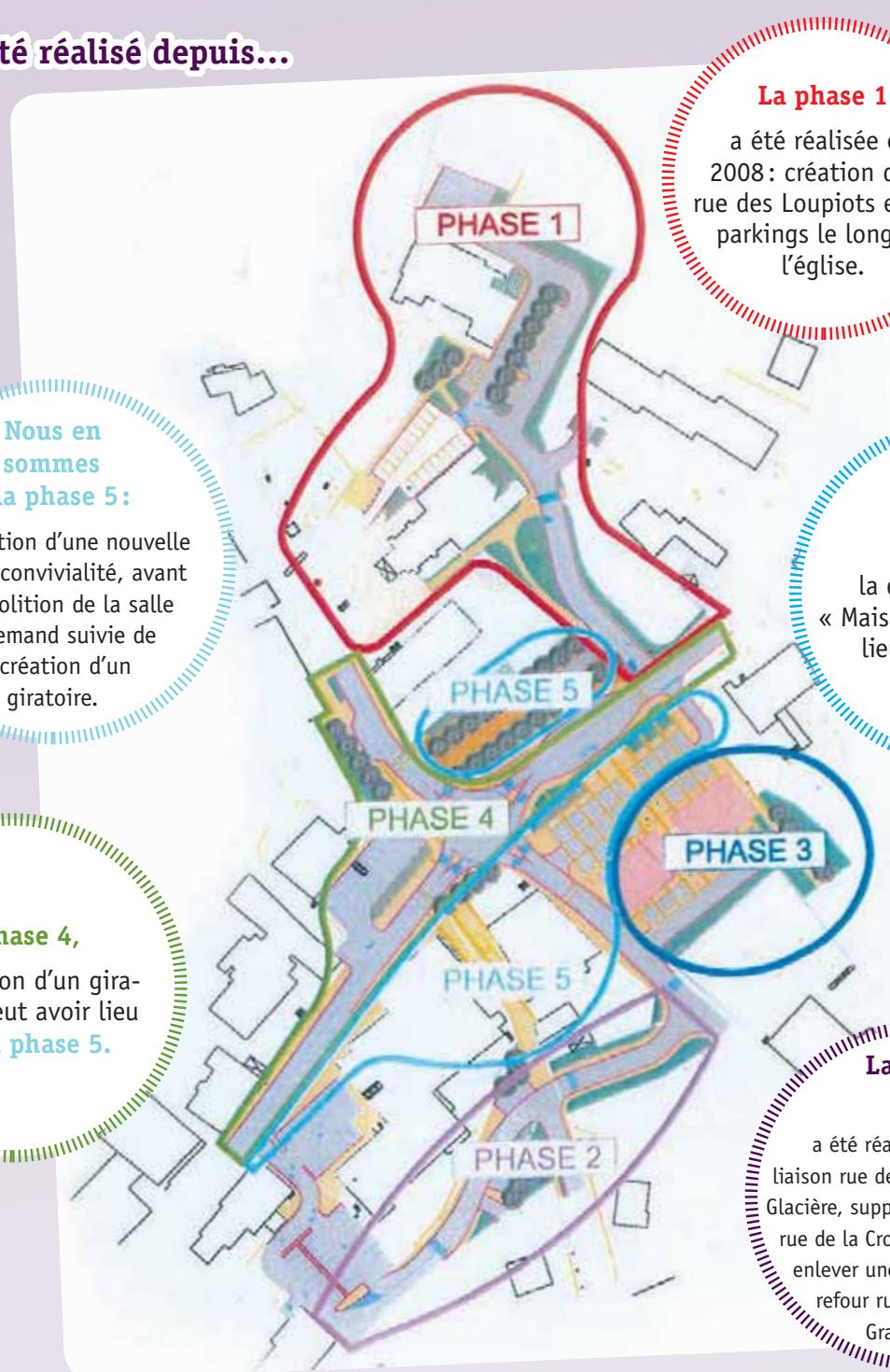
a été réalisée en 2008 : création de la rue des Loupiots et des parkings le long de l'église.

La phase 3

la démolition de la « Maison Ménétrier » a eu lieu courant 2012.

La phase 2

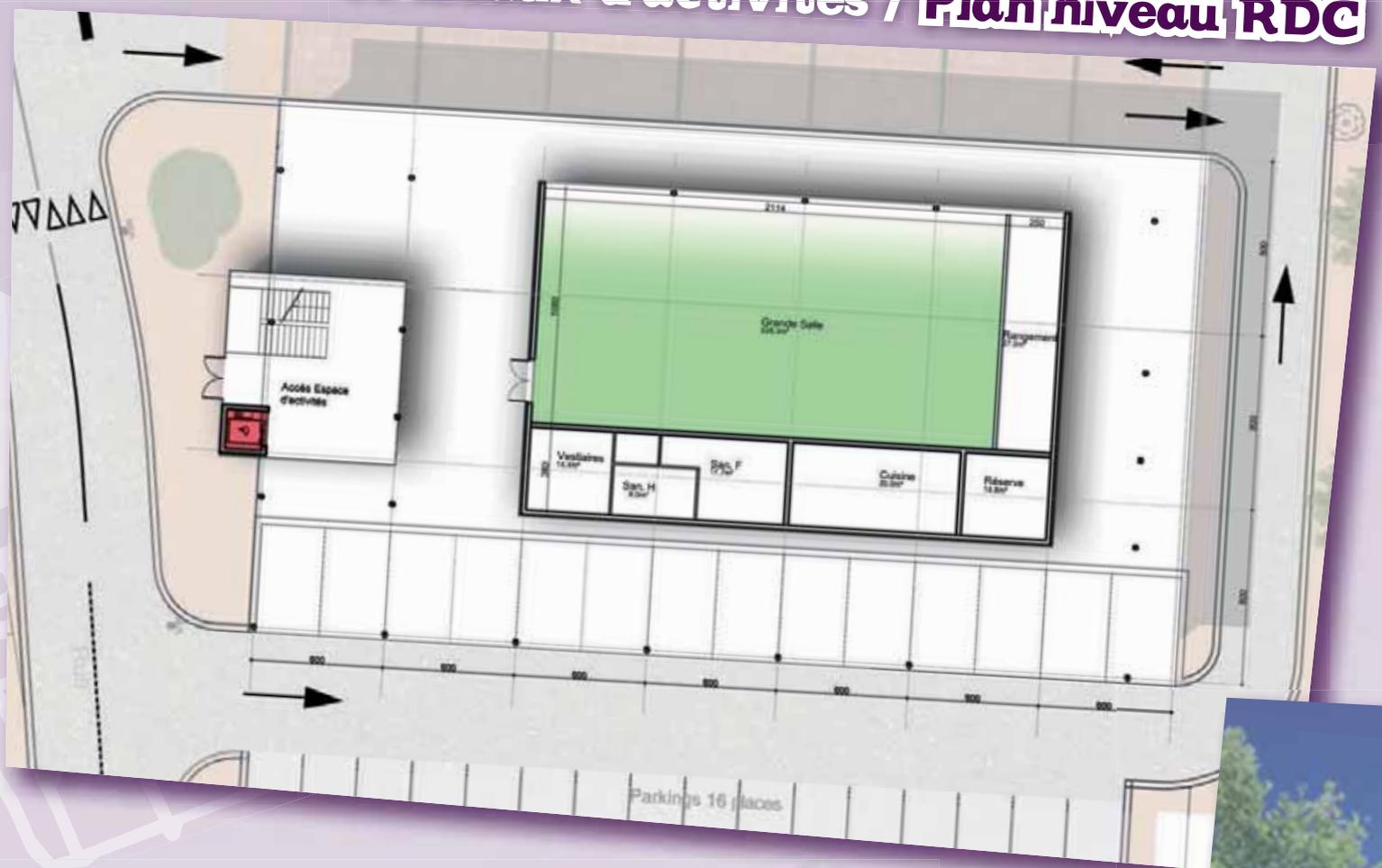
a été réalisée. Nouvelle liaison rue de la Poste, rue de la Glacière, suppression du bas de la rue de la Croix de Mission pour enlever une branche au carrefour rue de la Mairie, Grande Rue.



Construction d'une salle polyvalente et locaux d'activités / **Plan de masse**



Construction d'une salle polyvalente et locaux d'activités / **Plan niveau RDC**



Construction d'une salle polyvalente et locaux d'activités / **Plan niveau R+1**



Aménagement du centre bourg

Récapitulatif des surfaces :

ROC, Salles d'activités

SHOB = 444.7m²

SHON = 375.8m²

Grande Salle	228.3 m ²
Vestiaires	14.4 m ²
Rangement	27.0 m ²
Cuisine	30.0m ²
Réserve	14.8m ²
Sanitaires	26.7 m ²
Total s. utile	341.2 m²

R+ Ensemble tertiaire divisible 1,

SHOB = 1 050.3 m²

SHON = 1050.3 m²

Hall	67.2 m ²
Espace divisible Nord	440.2 m ²
Espace divisible Sud	440.2 m ²
Circulation	67.0 m ²
Total s. utile	1014.6 m²

R+1, local technique

SHOB = 250.0 m²

SURFACES TOTALES

1355.8 m² (S. utile)

1745.0 m² (SHOB)

1426.1 m² (SHON)

**S.habitable = S.utile (Salles d'activités
+ espaces divisibles)**

x0.95

(341.2 m² + 880.4 m²)

x 0.95 = 1160.5 m²





2 DÉFIBRILLATEURS

Chaque année en France, plus de 50 000 personnes sont victimes d'un arrêt cardiaque. Seules 3% des victimes survivent. C'est bien trop peu car un arrêt cardiaque n'est pas irréversible: le cœur peut repartir si un massage cardiaque est effectué dans les toutes premières minutes, suivi d'un choc électrique si nécessaire.

Trois gestes simples font toute la différence: appeler les secours, masser, défibriller: 3 gestes qui peuvent sauver une vie (Fédération Française de Cardiologie).

Deux nouveaux défibrillateurs ont été installés dans la commune: le premier dans le sas de l'église et le second équipera le nouveau complexe sportif dès son ouverture. Une présentation de ce matériel au grand public a eu lieu lundi 24 juin 2013. Lors du Forum des Associations, l'inscription à **une formation sera proposée** aux personnes qui souhaitent se familiariser à l'utilisation de cet appareil et aux gestes de 1^{ers} secours: **Samedi 7 septembre 2013, Espace du Marais, de 14 h à 16 h.**



1 Le patient est inconscient et ne respire pas.
Libérer les voies respiratoires
appelez le **15 (samu) 18 (pompiers)**
Suivre les instructions vocales

2 Mettre en marche le défibrillateur

3 Placer les électrodes
Les placer sur la poitrine nue du patient, l'une en dessous de la clavicule droite, l'autre sur les côtes, en dessous du sein gauche.

4 Ecarter-vous du patient
S'assurer que personne ne touche le patient pendant l'analyse du rythme cardiaque.

5 Délivrer le choc
DEA : Délivrance automatique du choc
DSA : Appuyez sur le bouton choc

6 Commencer immédiatement le Massage cardiaque
Placez vos mains au centre de la poitrine.
Réalisez 100-120 compressions thoraciques/min.
Si vous êtes formé, réalisez : 30 compressions puis 2 insufflations.
Continuez à réanimer.
Suivre les instructions vocales

Goûter à la Maison de Retraite



Le goûter offert par la municipalité aux résidents de la Maison de Retraite a eu lieu samedi 19 janvier 2013, en présence d'élus, de bénévoles du CCAS et de M. Bonjour, président de l'association des anciens combattants prisonniers de guerre.

Michel Tournier, guitariste chanteur, est venu animer cet après-midi en interprétant les chansons que réclamaient les résidents.

Plusieurs résidents, alités ce jour-là, ont pu bénéficier de la venue de Michel, qui a chanté dans leur chambre, avec beaucoup de générosité et d'amitié.

Michel Tournier a été très apprécié pour sa voix, mais également pour ses qualités humaines, chaleureuses. Qu'il en soit remercié.

Le goûter préparé par les élus et les bénévoles du CCAS a ensuite été servi. La municipalité remercie le personnel de la maison de retraite pour son accueil.

Départs en RETRAITE

Cette année, deux enseignants prennent leur retraite :

Martine Monnier, à l'école élémentaire

Michel Rognon, psychologue scolaire

Le pot de l'amitié offert par la municipalité a réuni enseignants et anciens collègues, parents d'élèves et élus, sous le préau du nouveau groupe scolaire, lundi 17 juin.

Nous souhaitons à tous deux une retraite active et heureuse.



Le repas des anciens samedi 12 janvier 2013

230 personnes ont répondu à notre invitation cette année pour le traditionnel repas des Anciens.

Le repas préparé par le traiteur Eduardo et servi par les élus et des bénévoles a cette année encore été très apprécié.

Un spectacle animé par la chorale des « Enfants de l'espoir » a créé un intermède agréable. Les invités ont pu reprendre avec les enfants quelques couplets.

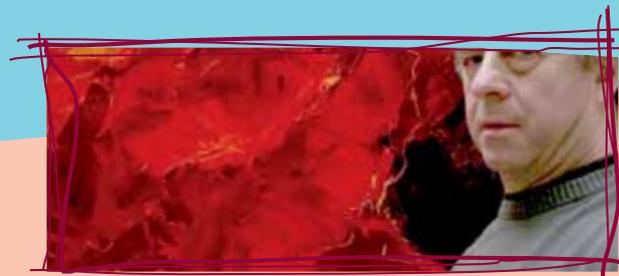
La piste de danse a été bien utilisée, aux sons de l'orchestre de Guy Prillard.

La journée s'est déroulée agréablement pour tous.

90 colis ont été distribués par les élus et les bénévoles du CCAS aux personnes qui ne pouvaient pas assister au repas.



Les expositions de rentrée à L'Outo



Suivant l'usage installé depuis maintenant 6 ans, l'Outo accueillera des expositions d'art durant les trois mois de rentrée (septembre, octobre et novembre). Un simple regard en arrière permet de mesurer la variété et la haute exigence des œuvres présentées les années antérieures.

La «carte de visite» constituée par la qualité des expositions suscite un intérêt croissant pour notre initiative et nous autorise à solliciter des artistes de niveau de plus en plus remarquable. Ainsi, au mois d'octobre, L'Outo verra ses espaces un peu bouleversés par la présence de deux peintures monumentales exceptionnelles de Charles Belle. Deux immenses toiles dans lesquelles les visiteurs pourront s'immerger, entrer en contact réel avec l'acte si subtil et puissant du peintre recréant les pulsations du monde vivant.



Visites Des Chantiers ouvertes au public :

Du plateau sportif

Samedi 7 juillet 2012
et samedi 29 juin 2013
316 personnes
Ouverture septembre 2013

Du Groupe scolaire

Samedi 2 février 2013
et samedi 6 juillet 2013
491 personnes
Livraison rentrée scolaire 2013

Saône, votre commune > bulletin d'informations communales

Mairie : 26 rue de la Mairie - 25660 Saône - Tél. 03 81 55 71 31 - Fax 03 81 55 89 58 - www.saone.fr.st - Mail : mairie.saone@wanadoo.fr
Secrétariat : du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 16 h 45 ; le samedi de 9 h à 11 h 45.



Directeur de la publication : Alain Viennet. Responsable de la communication : Nicole Filsjean.

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

M. Billot, Y. Delarue, C. Détouillon, P. Di Benedetto, C. Ducouloux, P. Espuche, M. Girault, M. Goguel, N. Jeauneau, E. Juarez, J. Kolly, P. Lantuejoul, R. Lazzeroni, G. Paris, D. Peyrard, P. Peyrard, R. Prost et Atelier du Triangle - R. Benoît, CAGB - F. Meotti, RTE - J.M. Kobuta, sedD - A. Pralon.

Conception, réalisation et impression : Simon Graphic - 25290 Ornans - Tél. 03 81 62 20 96
Imprimé sur papier 100% recyclé - Dépôt légal : juillet 2013 - Édité à 1550 exemplaires.

